



Voisin au rez-de-chaussée qui fume tous les quarts d'heure dans l'escalier ou dans la cour intérieure sous mon système d'aération

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 22 octobre 2009

Il s'agit d'un voisin au rez-de-chaussée qui fume tous les quarts d'heure dans l'escalier ou dans la cour intérieure sous mon système d'aération, jusqu'à 2 ou 4 h du matin (j'habite au premier).

Je passe donc la nuit dans un nuage de fumée ; j'ai les yeux qui brûlent et je tousse de plus en plus. Aucun moyen de discuter à l'amiable : je me fais insulter par ce jeune et par sa mère qui le défend.

Quels seraient les moyens légaux pour changer cette situation insupportable ?

Cordialement V. B.

Réponse :

Essayez d'obtenir 2 ou 3 [témoignages](#) ou faites constater ces faits par un huissier.

Vous pourrez ainsi demander au [juge de proximité](#) de se prononcer sur l'anormalité de ce trouble de voisinage, sur sa cessation et sur d'éventuels dommages et intérêts pour réparer votre préjudice.

Sachez cependant que la loi Évin ne vise pas ce type de situation.